



architecture,
urbanisme,
etc.

Drôme

16 rue des Alpes
F-26400 Crest
Tél. +33 (0)4 75 56 54 03
drome@cocoarchitecture.fr

Dordogne

La touille - BP 9
F-24250 Cénac et Saint Julien
Tél. +33 (0)5 53 31 10 42
dordogne@cocoarchitecture.fr

Aveyron

2 avenue de Sauveterre
de Rouergue
F-12800 Naucelle
Tél. +33 (0)5 65 46 11 35
aveyron@cocoarchitecture.fr

À l'attention des représentants de l'ordre des architectes

Le 20/03/2020

Bonjour,

Ce courrier pour vous faire remonter nos principales difficultés face aux règles de confinement imposées aux français pour faire face au coronavirus, et aux différents échanges récents sur le maintien des chantiers ou non.

Nous nous adressons à vous en tant que porte parole pour faire remonter nos besoins, nos problématiques, lors de l'édiction des nouvelles règles qui devraient intervenir dès mardi 24 mars.

Tout d'abord, le contexte est exceptionnel et nous en avons bien conscience. L'enjeu en ce moment difficile est de prendre les décisions les moins mauvaises pour la santé de tous ceux qui interviennent sur les chantiers, pour assurer la pérennité de notre entreprise, pour participer collectivement à l'effort à mener face au virus.

Dans cette période de flou, nous passons beaucoup de temps pour planifier l'organisation de nos agences, de nos chantiers. Nous devons changer notre fusil d'épaule de jour en jour au gré des décisions, des annonces et des allocutions. Chaque jour, nous revoyons notre organisation, ce qui amène un manque de lisibilité pour nos salariés, les entreprises sur les chantiers, les maîtres d'ouvrage. Nous avons un devoir de conseil, et pour le rendre, il nous faut une ligne de conduite claire. Dès lors, nous l'appliquerons.

N° national de l'Ordre
des Architectes S10241
SARL au capital de 50 325 €
SIREN 481 595 288 - APE 7111Z
TVA FR 73 481 595 288

www.cocoarchitecture.fr

Les questions précises auxquelles nous avons besoin de réponses prochainement sont les suivantes :

- d'un point de vue organisationnel (et cela concerne toutes les entreprises) :

- Si les chantiers reprennent, est ce que des solutions seront proposés aux parents de jeunes enfants pour la garde de leur petit ? Comment faire si les nounous n'acceptent plus les enfants (c'est le cas)?
- Le télétravail avec des enfants en bas âge est un NON SENS. Nos salariés ont une baisse de production de moitié, voire plus, lorsqu'ils sont à la maison avec leurs enfants, et encore plus lorsqu'ils doivent prendre en charge la continuité pédagogique. Il y a une forme de mépris envers les métiers de l'enseignement que de croire que cela peut se passer « tout seul » à la maison.
- Nous avons pu lire sur certains sites qu'il n'y aura pas de possibilité de chômage partiel pour les entreprises du bâtiment, sommes-nous concernés ? Si c'est bien le cas, quelles autres options s'offrent à nous si le travail venait à manquer malgré tout ?

- sur nos chantiers :

- En tant qu'architecte avons-nous le pouvoir d'imposer aux entreprises de continuer à intervenir sur le chantier ? Pouvons-nous imposer à nos maîtres d'ouvrage de continuer l'activité des chantiers ?
- Quelles sont les consignes de sécurité à faire respecter sur le chantier? La CARSAT intervient sur nos chantiers pour s'assurer de la sécurité des travailleurs... Quelle est leur position face à cette épidémie ? Des questions précises :
 - comment doivent se passer les trajets jusqu'au chantier (plusieurs ouvriers dans la camionnette) ?
 - quel nombre de personne maximum en réunion ?
 - y' a-t-il une limite pour les déplacements ? Nos chantiers sont souvent à deux heures de route de nos agences... ce qui induit un fort brassage. Idem pour les artisans .
 - qui doit prendre en charge les surcoûts liés à ces nouvelles règles qui s'appliqueront ? Maîtrise d'ouvrage, entreprises, compte prorata, assurance... ? Supposons par exemple que chaque ouvrier doit venir séparément sur le chantier, ou qu'une désinfection quotidienne soit nécessaire.
 - combien de personnes pourront utiliser simultanément la base vie ?
 - quelle fréquence de ménage ?
 - quelles mesures pour les travailleurs qui sont en déplacement et qui ne trouvent ni hôtel ni restaurant ?
 - Les règles de sécurité de chantier sont-elles conciliables avec les gestes barrière, et notamment le fait de se tenir éloignés de plus de 1m?
- En ce moment, les masques de protection doivent aller au personnel soignant qui en manque... comment protéger les ouvriers ? Les masques lavables en tissus peuvent-ils être généralisés ? Peut il y avoir une position claire des autorités sanitaires sur ces solutions de repli, sur leur validité ?
- Nous avons le cas sur un chantier où le chef de chantier (maçonnerie) et un compagnon sont contaminés COVID-19. Que faire dans ce type de cas ? L'entreprise est de toute façon mise en quarantaine, mais y'a-t-il désinfection du chantier à prévoir ?



architecture, urbanisme, *etc.*

- sur les prévisions d'activités à moyen terme :

- Régulièrement, notre entreprise fait face à des retards de paiement importants. Dans notre agence, les retards de paiements (comptabilisés lorsque la facture a été émise plus de 2 mois), représente 15% de notre chiffre d'affaire, composé dans sa grande majorité de marchés publics. Dans le contexte actuel et avec les difficultés de trésorerie qu'il va engendrer, la réduction des délais de paiement semble nécessaire. Nous ne sommes certainement pas les seuls dans ce cas ; le gouvernement va-t-il prendre des résolutions sur ce point ?

- Suite aux « demi-élections », nous avons des maîtrises d'ouvrage qui vont changer (mais quand ?), des projets sont déjà remis en question par les futures équipes, et les prises de décisions repoussées. On fait donc face, en plus du problème des chantiers, à un arrêt des validations de la part des maîtres d'ouvrage sur des projets en études. Alors que ce sont des phases réalisables en télétravail.

- Les appels d'offres semblent à l'arrêt, de même que les concours qui devaient se lancer. C'est une période où nous avons besoin de mettre du personnel sur des études, donc si vous pouvez faire passer le mot, **il faut lancer les études !**

Merci d'avance pour votre intervention et pour porter nos besoins, nos questions,

Nous sommes convaincus que cet épisode doit aussi être l'occasion de questionner nos pratiques, de relocaliser nos approvisionnements, nos matériaux, à plus long terme.

Bien confraternellement,

Les associés de CoCo architecture

Jean Baptiste Barbet,

Pierre Enjalbal,

Emmanuelle Pichon,

Cédric Ramière,

Claudia Staubmann